

**Tout comme la voirie et les réseaux, l'entretien des espaces verts de la commune est géré par les services de Brest Métropole Océane (hormis certains espaces tels que les cimetières, les terrains de sports...qui sont à la charge de la commune).**

**Dans ce cadre, le service Espaces Verts de Brest Métropole Océane nous invite à diffuser ce communiqué, présentant les derniers aménagements paysagers de la commune :**



## **LES ESPACES VERTS ET LA GAMME VÉGÉTALE**

Depuis plusieurs années, les végétaux installés dans la commune évoluent vers une gamme diversifiée et fleurie, en cohérence avec l'environnement immédiat.

C'est le cas, par exemple, au niveau du rond-point de Kermengleuz où rond-point et abords ont été replantés l'hiver dernier avec des arbres, arbustes et vivaces surtout, en jouant sur les volumes et les couleurs dans un souci de cohérence avec le bois de Kermengleuz, et en particulier, avec le vallon qui vient d'être recréé. Ces végétaux ont une floraison étalée sur toute l'année.

Le terrassement du rond-point de Kerebars vient, également, d'être réalisé afin de préparer les plantations prévues cet hiver. Les végétaux, mis en place il y a une quinzaine d'années, ne se sont jamais développés correctement en raison du manque de terre végétale lors de leur installation. Le nouvel aménagement respectera le tracé initial voulu par le concepteur du rond-point mais avec une gamme végétale plus adaptée au milieu.

Au niveau du cimetière, rue de la Source, le parking vient d'être réaménagé avec une partie réservée pour des espaces verts. Les plantations (arbres, arbustes, vivaces) seront réalisées cet hiver. A cette occasion, les ronds-points situés de part et d'autre du parking seront, eux aussi, replantés en cohérence avec ce qui sera installé sur ce dernier, afin de maintenir un lien, une unité au niveau de l'aménagement paysager.

D'une manière générale, les végétaux utilisés sont choisis pour leur qualité ornementale, le volume qu'ils occuperont, en leur laissant un port libre et leur rusticité (ils ne demandent pas de soins particuliers). Ils sont agencés de manière à créer un paysage agréable, s'intégrant bien avec les aménagements existants, améliorant le cadre de vie des habitants avec un souci de s'inscrire dans les objectifs de développement durable respectueux de l'environnement, de préservation des ressources naturelles et de développement de la biodiversité sur le territoire communal.